

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020

## GESTION DE CRISE

### **CORONAVIRUS COVID-19 - COMMUNIQUÉ N°20**

#### **MOBILITÉS : LE VÉLO ET LES MODES ACTIFS AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE DÉCONFINEMENT DE LA MÉTROPOLÉ AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**En tant qu'Autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence est attachée à une vision durable des transports et ne souhaite pas que la sortie du confinement s'accompagne d'un recours systématique à la voiture.**

Présentant de faibles risques de contamination et source d'aucune pollution, la pratique du vélo concourt pleinement à cet objectif et, tant le budget consacré aux modes actifs que les équipes dédiées à cette thématique, seront renforcés autant que nécessaire.

**À la demande de sa Présidente, la Métropole souhaite proposer aux habitants des solutions complémentaires aux transports en commun.** En s'inspirant des principaux leviers du Plan vélo métropolitain, voté il y a moins d'un an, et des projets envisagés ailleurs en France et à l'étranger, elle étudie donc la possibilité de réaliser des aménagements légers et réversibles sur les axes de déplacements majeurs.

#### **La réalisation de ces aménagements s'articulera autour des objectifs suivants :**

- 1) Réserver des voies de circulation aux piétons et aux vélos, au moins à certaines heures tout en préservant l'accès des riverains,
- 2) Affecter des voies vélos sur des voies de circulations existantes et réduire ou supprimer du stationnement, notamment sur trottoir, lorsque la largeur du trottoir est réduite,
- 3) Créer des zones de rencontres, véritables espaces partagés où la vitesse est limitée à 20km/h donnant la priorité aux vélos et aux piétons dans les centres-villes, les noyaux villageois et aux abords des établissements scolaires, et abaisser la limitation de vitesse à 30 km/h sur d'autres voies,
- 4) Permettre un usage partagé de certains couloirs de bus, lorsque leur largeur le permet,
- 5) Développer le stationnement vélo, notamment à proximité des pôles d'échanges, dans les zones d'emploi, de commerce et d'études,
- 6) En complément des vélos en libre-service présents sur Marseille, mettre en place sur l'ensemble du territoire métropolitain un service de location longue durée de vélos,
- 7) Donner la possibilité aux trottinettes, et autres engins de déplacement personnels, de profiter des aménagements réalisés pour les vélos et, lorsque la sécurité de chacun sera garantie, en faire également bénéficier les piétons pour faciliter le respect de la distanciation sociale,
- 8) Promouvoir l'action et les initiatives des associations soutenues par la Métropole, notamment en faveur de la réparation et de l'entretien des bicyclettes.

A travers ces objectifs, le Plan de la Métropole pour donner une nouvelle place au vélo accélère et le travail pour renforcer l'intermodalité avec les transporteurs sur la possibilité pour les cyclistes d'embarquer des vélos dans certains bus et cars du réseau La Métropole Mobilité va s'accroître.

La mise en œuvre d'une partie des mesures présentées dans le Plan vélo métropolitain, feuille de route ambitieuse de la Métropole en matière cyclable, va ainsi être accélérée dans les prochaines semaines et les tous prochains mois.

**Des études sont actuellement menées pour faire des propositions très rapides sur Marseille et les communes où la Métropole exerce la compétence voirie.**

**A la demande de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les associations représentant les usagers du vélo seront par ailleurs très étroitement concertées et associées à la définition des itinéraires et à l'étude des aménagements.**

Tous les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en lien avec ceux du Département des Bouches-du-Rhône, qui s'est engagé à prolonger sa prime de 400€ pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, sont mobilisés et se tiennent à disposition des communes pour les assister dans leurs réflexions sur ces aménagements provisoires.

**Pour Martine Vassal, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, « l'allégement des mesures de confinement ne doit pas être une incitation à renforcer l'usage de la voiture individuelle : ce serait nier la prise de conscience collective et le travail réalisé ces derniers mois, et condamnerait les habitants du territoire à plus d'embouteillages et de pollution. Ma vision de la mobilité est durable et respectueuse de l'environnement. Dès le 11 mai, je souhaite que nous proposons aux habitants de la Métropole d'utiliser plus largement le vélo pour leurs déplacements quotidiens, sur des parcours sécurisés et adaptés à la situation de crise que nous connaissons. »**

## CONTACTS PRESSE

Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU  
T : 04 91 997 997  
stephane.gireau@ampmetropole.fr